



Un syndicat en action

Pétition des inspecteurs nucléaires de la DG TREN concernant leurs conditions de travail.

Suite à l'assemblée générale des inspecteurs nucléaires du 28 janvier 2008 à EUFO 1, les soussignés demandent que les points suivants fassent au plus tôt l'objet de l'ouverture d'une concertation avec l'Administration.

1. Déclaration auprès de l'Administration de la Commission de la liste du personnel DG TREN exposé à un risque du fait de leur activité professionnelle ("Personnel directement affecté à des travaux sous rayonnements ionisants"), pour la prise en compte par l'assurance de la Commission Européenne des maladies professionnelles.
2. Utilisation de la carte de crédit professionnelle et avances sur frais de mission.
3. Révision du Guide des missions, et mise en cohérence des activités professionnelles des inspecteurs nucléaires avec la directive du travail N° 2003/34 CE.
4. Modification du logiciel TIM pour la prise en compte des conditions spécifiques des inspecteurs et l'application uniforme des règles pour toutes les unités de la direction.
5. Mise en place d'un régime d'astreinte pour les missions de type "SNRI" (Short Notice Random Inspection) ou similaire, conformément au règlement CEE, EURATOM, CECA, N° 495/77 du 08 mars 1977 et n°859/2004 du Conseil du 29 avril 2004.
6. Application du règlement (CE, EURATOM) n°858/2004 du Conseil du 29 avril 2004 pour la prise en compte des conditions de travail pénible auxquelles les inspecteurs nucléaires sont soumis.

À défaut d'une suite favorable de la part de l'Administration, les soussignés se réservent le droit de faire entamer la procédure visant au dépôt d'un préavis de grève des missions.